

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **centraledesmarchés.com**

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2016, 4,15 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,75 € ht le mm/col. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée
Ville de Talmont-Saint-Hilaire
Travaux élagage, débroussaillage et fauchage des dépendances de voiries d'intérêt communal et de sentiers
PROCÉDURE ADAPTÉE
1- Pouvoir adjudicateur : ville de Talmont-Saint-Hilaire, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville, 85440 Talmont-Saint-Hilaire, tél. 02 51 90 60 42.
2- Objet : travaux élagage, débroussaillage et fauchage des dépendances de voiries d'intérêt communal et de sentiers à Talmont-Saint-Hilaire (85440).
3- Accord-cadre à bons de commande avec minimum de 20 000 euros HT/an et maximum de 68 000 euros HT/an, passé en procédure adaptée (article 27, décret 2016-360).
4- Durée : 1 an renouvelable 2 fois, soit 3 ans maximum. Début prévisionnel janvir 2018.
5- Critères d'attribution : <ul style="list-style-type: none">- prix 50 %, - et valeur technique 50 %.
6- Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : DC1, DC2, liste des références au cours des trois dernières années.
7- Le marché est téléchargeable gratuitement sur www.marches-securises.fr
8- Renseignements : service espaces verts, tél. 06 43 39 20 13. Mél : sev@talmontsainthilaire.fr
9- Les offres, sous simple enveloppe, seront remises contre récépissé ou par LPRAR à l'adresse citée ci-dessus ou par voie électronique sur www.marches-securises.fr au plus tard : lundi 18 décembre 2017 à 12 h 00.
10- Délai de validité des offres : 90 jours.
11- Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Nantes.
12- Date d'envoi à la publication : 23 novembre 2017.

Commune de Mouchamps

Maîtrise d’oeuvre pour la rénovation de la salle de sport «Le Petit Lay»

PROCÉDURE ADAPTÉE

1. Nom et adresse de l’organisme qui passe le marché : commune de Mouchamps, 11, rue du Commandant-Guilbaud, 85640 Mouchamps. Tél. 02 51 66 21 01. Fax 02.51.66.27.60. www.mouchamps.com
Pouvoir adjudicateur : M. le Maire de la commune de Mouchamps.
Coordonnées du service chargé de la consultation pour le compte de la commune de Mouchamps : communauté de communes du Pays des Herbiers, service marchés publics, 6, rue du Tourniquet, BP 405, 85504 Les Herbiers. Tél. 02 51 66 82 27.
2. Objet du marché et caractéristiques principales : la présente consultation concerne la mission de maîtrise d’œuvre pour la rénovation de la salle de sport «Le Petit Lay» sur la commune de Mouchamps. L’opération à réaliser appartient à la catégorie d’ouvrages :
Section I : mission de maîtrise d’œuvre pour les ouvrages de bâtiments, sous-section 2 : opérations de réutilisation ou de réhabilitation d’ouvrage de bâtiment : mission de base loi MOP avec EXE partiel. L’ensemble des missions confiées sont précisées dans le programme et le cahier des clauses techniques particulières joints au dossier de consultation.
Part de l’enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d’ouvrage : 700 000 euros HT.
Marché constitué d’un lot unique et d’une tranche unique.
Les variantes ne sont pas autorisées. Il n’est pas prévu de variante obligatoire ni de prestations supplémentaires éventuelles.

3. Durée du marché et lieu des travaux : dans le cadre de son offre, le soumissionnaire proposera les délais d’exécution des éléments de mission sur lesquels il s’engage. À titre indicatif, les prestations devraient débuter courant janvier 2018.
Lieu des travaux : salle du Petit Lay, rue du Stade, 85640 Mouchamps.
4. Conditions relatives au marché : DCE remis gratuitement aux candidats par le service marchés publics de la communauté de communes du Pays des Herbiers (même adresse qu’au point n° 1 ou par fax au 02.51.91.29.84 ou téléchargement sur : https://www.marches-securises.fr) voir le règlement de consultation.
Modalités de règlement : délai global maximum de paiement de 30 jours.
Les candidatures et offres devront être remises en langue française.
5. Conditions de participation : conformément aux articles 48 à 54 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le candidat devra remettre les documents indiqués dans le DCE.
L’équipe de maîtrise d’œuvre devra comprendre au minimum les compétences suivantes : un bureau d’études fluides/énergéticien et un bureau d’études structures.
6. Critères d’attribution : offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères pondérés énoncé ci-dessous :
- la prix des prestations : 40 %,
- la valeur technique de l’offre appréciée au vu du mémoire technique et de la méthodologie proposée : 60 % notée avec les sous-critères suivants :
- qualité des références en matière de projets similaires/20,
- moyens humains, compétences/10,
- qualité du mémoire technique, pertinence de l’approche personnelle, de la méthodologie proposée pour la prestation, appréciation et prise en compte des contraintes de l’opération et du site/20,
- cohérence du planning proposé et du temps passé par éléments de mission/10.
7. Procédure : procédure adaptée en application de l’article 422° de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

8. Conditions de délai :
Date limite de réception des offres : le mercredi 20 décembre 2017 à 12 h 00 dans les conditions fixées dans le DCE.
Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
9. Renseignements :
- **d’ordre administratif :** Mme Rolland au 02 51 66 82 27,
- **d’ordre technique :** M. Guillot au 02 51 66 21 01.
10. Date d’envoi de l’avis d’appel public à la concurrence : le 23 novembre 2017.

Avis administratifs

Instauration du Droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de La Guérinière	Commune de LA GUÉRINIÈRE
AVIS	Approbation du Plan local d’urbanisme
AVIS	AVIS
Par délibération n° 2017-98 en date du 14 novembre 2017, le conseil municipal de La Guérinière a décidé d'instituer un Droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines ou d'urbanisation future sur le territoire communal dont le périmètre est précisé sur le plan annexé à la dite délibération et intégré au Plan local d’urbanisme approuvé le 14 novembre 2017 et de donner délégation pour exercer au nom de la commune le Droit de préemption urbain à Mme le Maire. Une copie sera adressée à l’ensemble des organismes et services mentionnés à l’article R.211-3 du Code de l’urbanisme. Cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie à compter du 28 novembre 2017. Le dossier du PLU est à disposition du public à la mairie de La Guérinière et en sous-préfecture, aux jours et heures habituels d’ouverture.	Par délibération n° 2017-97 en date du 14 novembre 2017, le conseil municipal de La Guérinière a décidé d'approuver le Plan local d’urbanisme (PLU) tel qu’il est annexé à la dite délibération. Cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie à compter du 28 novembre 2017. Le dossier du PLU est à disposition du public à la mairie de La Guérinière et en sous-préfecture, aux jours et heures habituels d’ouverture.
A NOS ANNONCEURS	
Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse	

dimanche **ouest france**

1 journal, 3 cahiers

Concession, DSP

Commune d'Aizenay

Délégation de service public pour l'exploitation de deux salles à vocation cinématographique, théâtrale et événementielle au sein d'un pôle culturel

PROCÉDURE ADAPTÉE

Autorité délégante : commune d’Aizenay, à l’attention de M. le Maire d’Aizenay, avenue de Verdun, 85190 Aizenay.
Nature de l’autorité délégante : commune.
Objet de la délégation : délégation de service public pour l’exploitation de deux salles à vocation cinématographique, théâtrale et événementielle au sein d’un pôle culturel.
Intitulé de la délégation de service public : délégation de service public sous forme d’un affermage pour l’exploitation de deux salles à vocation cinématographique, théâtrale et événementielle au sein d’un pôle culturel. Procédure adaptée.
Valeur totale estimée : 300 000 euros HT.
Classification CPV - Objet principal : 92130000-1.
Conditions relatives au marché :
Conditions de participation :
Situation propre des opérateurs économiques : se référer au règlement de la consultation.
Délégation de service public passée en application de l’ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession et des articles L.1411-1 à L.1411-19 et R.1411-1 à R.1411-8 du CGCT.
Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l’adresse électronique suivante : https://www.marches-securises.fr
Les soumissionnaires devront s’authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse mail permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment l’envoi d’éventuels compléments, précisions ou rectifications. En cas de problème de téléchargement, contacter la hotline au : 04 92 90 93 27.
Durée de la DSP : 5 ans.
Date limite de réception des offres : 11 janvier 2018 à 17 h 00.
Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : commune d’Aizenay. Correspondant : Mme Anne Moreau, service marchés publics. Tél. 02 51 94 84 08. Courriel : marchepublic@mairie-aizenay.fr
Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l’Île-Gloriette, 44000 Nantes. Téléphone 02 40 99 46 00.
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l’introduction des recours : greffe du tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l’Île-Gloriette, 44000 Nantes. Téléphone 02 40 99 46 00. Fax 02.40.99.46.58. Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr
Date d’envoi du présent avis : 23 novembre 2017.

Vie des sociétés

AVIS DE DISSOLUTION

SCI ESPACE DU BOIS DAVID
SCI au capital de 4 500 euros
14, impasse Pierre-Benoit
85500 LA ROCHE-SUR-YON
520 210 162 RCS La Roche-sur-Yon

MODIFICATIONS
Suivant décisions en date du 11 juillet 2017, l’assemblée générale extraordinaire a notamment décidé de transférer le siège social au 7, rue du Docteur-Lancereaux, 75008 Paris, à compter du 11 juillet 2017.
La société sera désormais immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris.
Pour avis
Le Liquidateur.

BIOPIC
Société de participations financières de professions libérales par actions simplifiée de biologistes médicaux
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 41, quai Corin
85800 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE
En cours de constitution

AVIS DE CONSTITUTION
Avis est donné de la constitution à Saint-Gilles-Croix-de-Vie le 20 novembre 2017, pour une durée de 99 ans d’une société de participations financières de professions libérales par actions simplifiée de biologistes médicaux qui sera immatriculée au RCS La Roche-sur-Yon dénommée « Biopic », au capital de 10 000 euros.
Objet social : prise de participations et d’intérêts et la gestion de ces participations et intérêts dans toute société d’exercice libéral exerçant la profession de biologiste médical ou tout groupement de droit étranger ayant pour objet l’exercice de cette profession, ainsi que toute autre activité sous réserve qu’elle soit destinée exclusivement aux sociétés et aux groupements dont elle détient des participations.
Durée : 99 années.
Président : Docteur Jenny Picard, demeurant 20, promenade Kennedy, résidence Le Grand Pavois, 85100 Les Sables-d’Olonne.
Agrément : les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l’associé unique sont libres.
Immatriculation : RCS La Roche-sur-Yon.

AVIS DE DISSOLUTION
La société «Sci La Dune», susdésignée, a été dissoute par déclaration en date du 23 novembre 2017 souscrite par la société «Holding Nicolas», associée unique, société à responsabilité limitée au capital de 10 125 euros, dont le siège social est à Montreuil-Bellay (49260), 2, place des Ormeaux, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro unique 434 322 749 RCS Angers.
Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon.
Conformément aux dispositions de l’article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l’article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société «Sci La Dune» peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.
Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal de grande instance de La Roche-sur-Yon.

Pour avis
La Présidente.

ACTY
Cabinet d’avocats d’affaires
38, rue de la Capitale-du-Bas-Poitou
85200 FONTENAY-LE-COMTE

PAUSE VENDÉENNE

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 2 000 euros
Siège de la liquidation :
80, rue de la Moulinette
85400 SAINTE-GEMME-LA-PLAINE
829 045 301 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS DE DISSOLUTION
Aux termes d’une décision en date du 30 septembre 2017, l’associée unique a décidé de dissoudre la société par anticipation à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, Mme Maguy Bourgeois, demeurant à Sainte-Gemme-La-Plaine (Vendée), 80, rue de la Moulinette, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à Sainte-Gemme-La-Plaine (Vendée), 80, rue de la Moulinette. C’est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur.

Les comptes rendus et les résultats des événements et des matches du samedi dans le cahier **“sports”**

1,10€ seulement

VOILERIE TAROT
SARL transformée en SAS Au capital de 7 622,45 euros Siège social : Boulevard de l’Île-Vertime Port Olona II 85100 LES SABLES-D’OLONNE 344 617 170 RCS La Roche-sur-Yon
AVIS

Aux termes d’une délibération en date du 14 novembre 2017, l’assemblée générale extraordinaire statuant dans les conditions prévues par l’article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la société en SAS à compter du même jour, sans création d’un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination, son objet, son capital, sa durée et les dates d’ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l’inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu’il possède ou représente d’actions.
Olivier Tarot, 107 bis, rue de l’Aiguillon, 85100 Les Sables-d’Olonne, a cessé ses fonctions de gérant du fait de la transformation de la société et a été nommé président sous sa nouvelle forme de SAS.
L’AGE a décidé en date du 14 novembre 2017, de transférer le siège social du boulevard de l’Île-Vertime, Port Olona II, 85100 Les Sables-d’Olonne au quai Amiral-de-la-Gravière, Port Olona, 85100 Les Sables-d’Olonne, et de modifier en conséquence l’article 4 des statuts.

Pour avis
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 novembre 2017, à Saint-Mathurin :
Dénomination : Aménagement Rénovation Travaux.
Forme : société à responsabilité limitée.
Siège social : 11, rue du Cormier, 85150 Saint-Mathurin.
Objet : réalisation de travaux, en neuf ou rénovation, de maçonnerie et aménagement extérieur.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 4 000 euros.
Gérance : M. Mickaël Thirion, 11, rue du Cormier, 85150 Saint-Mathurin, M. Hervé Thibaud, 19, rue du Bois-d’Angers, 49320 Saint-Jean-des-Mauvrets.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.

Pour avis.

MARCHÉS PUBLICS :

AUTANT DE PLATEFORMES QUE D’ACHETEURS !!

Votre prochain marché est ici

1 SEUL SITE POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES

Obsèques

Ouest-France Vendée

Mardi 28 novembre 2017

ouest-france.fr/obseques
Accédez à nos services en ligne : offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances
Pour passer un avis : 0 810 060 180 (prix appel local) Tarifs disponibles sur ouest-france.fr/obseques
En partenariat avec dansnoscoeurs.fr

Les avis d’obsèques du jour * 	
en Vendée	
Bazoges-en-Pailleurs Mme Monique PETIOT	Mouilleron-Saint-Germain (Saint Germain l’Aiguiller) M. Gérard BARDET
Beauvoir-sur-Mer Mme Eugénie PLANET	Notre-Dame-de-Monts Mme Anna AURY
Challans M. Daniel TRICHEREAU	Olonne-sur-Mer M. Jean AUBRET
Chantonnay Mme Christiane LOIZEAU	Sainte-Hermine M. Christian LE DARD
Coëx M. Eugène PERROCHEAU	Saint-Gervais Mme Thérèse DENIS
Fontenay-le-Comte M. Joseph LOIZEAU	Saint-Hilaire-de-Riez Mme Renée DOUTRELEAU
La Roche-sur-Yon Mme Josiane BARITEAU	Saint-Jean-de-Monts M. Alain MOUNIER
Le Poiré-sur-Vie Mme Jeanne MARTINEAU	Saint-Mars-la-Réorthe M. Claude ARMOUET
Les Sables-d’Olonne Mme Yvonne NEAUD	Saint-Urbain M. Jacques GIRETTE
Luçon Mme Claudine RACHARD	

dans les autres départements

Saint-Étienne-de-Mer-Morte Mme Thérèse RIAND
(*) ayant fait l’objet d’un avis d’obsèques ou de décès ce jour dans le journal

Les cérémonies célébrées aujourd’hui *

en Vendée
Barbâtre 10 h 30 : M. René CADIC, en l’église. PF de l’île, Noirmoutier-en-l’Île 14 h 30 : Mme Etienneette BROSSARD, en l’église Saint Nicolas. PF de l’île, Noirmoutier-en-l’Île
Bazoges-en-Pailleurs 15 h 00 : Mme Monique PETIOT, en l’église. PF Retailleau
Benet 14 h 30 : Mme Bernadette BOBINEAU, en l’église. PF Benet Funéraire
Challans 14 h 30 : M. Pierre JURKIEWIEZ, en l’église. Ets G. Lemarchand,
Le Perrier 14 h 30 : M. Marcel MOLLÉ, en l’église. PF Allanïc
Le Poiré-sur-Vie 10 h 30 : Mme Odile MIGNET, en l’église. Espace Funéraire du Littoral, PF Rabiller-Godreau
Les Achards 14 h 30 : Mme Marcelle CHATRY, en l’église de La Mothe-Achard. PF Pérocheau
L’île-d’Olonne 14 h 00 : Mme Paulette POULINET, en l’église. Ets G. Lemarchand,
Montaigu 15 h 00 : Mme Marguerite BERTRAND, en l’église. PF Arnaud
Saint-Germain-de-Prinçay 15 h 00 : Mme Jeanne RETAILLEAU, en l’église. PF Chantonnoisiennes
Saint-Pierre-le-Vieux 14 h 30 : Mme Lucette MOREAU, en l’église. PF B.Naulleau
(*) ayant fait l’objet d’un avis dans le journal.

Avis d’obsèques

La Roche-sur-Yon	Luçon
Le président départemental de l'UNC Soldats de France de Vendée, Michel Leboeuf, le conseil d’administration, le personnel administratif, le président de la section UNC Soldats de France de La Roche-sur-Yon, Michel Loizeau, l’ensemble des adhérents ont la grande douleur de vous faire part du décès brutal de	M. Gabriel Rachard (†), son époux; Patrick et Dominique Rachard, Pascal et Josiane Rachard, ses enfants; ses petits-enfants, arrière-petits-enfants et toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de
Josiane BARITEAU épouse de notre porte-drapeau départemental et secrétaire de la section UNC Soldats de France, Jean-Pierre Bariteau.	Madame Claudine RACHARD survenu le 27 novembre 2017, à l’âge de 91 ans.
La cérémonie religieuse aura lieu mercredi 29 novembre, à 10 h 30, en l’église Saint-Pierre du Bourg à La Roche-sur-Yon. Nous lui présentons nos plus sincères condoléances. Nous lui assurons toute notre amitié et notre soutien par la prière.	Les obsèques civiles auront lieu jeudi 30 novembre 2017, à 14 h 30, au cimetière de Luçon. Ni fleurs, ni plaques, ni couronnes. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. <i>PF Mollé, Luçon, 02 51 27 93 63.</i>
	Obsèques à suivre ➡

Abonnez-vous ! Vous pouvez recevoir le journal papier dès 7h30 et accéder aux services numériques Ouest-France.	
 abo.ouest-france.fr ou  appelez au 02 99 32 66 66 du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30.	

Mmes Christine Blanc-Patin, Valérie Cottereau, Annabel Desgrées du Lou, Laurence Méhaignerie, MM. Denis Boissard, Bruno Frappat, SIPA représentée par M. Benoit Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Membres honoraires :
Mlle Yvonne Le Goaziou,M. François-Xavier Hutin, M. Georges Coudray.

Membres du Directoire :
M. Louis Échelard, Président, M. Matthieu Fuchs, Vice-Président, Directeur Général, M. Jean-Paul Boucher, Mme Jeanne-Emmanuelle Hutin-Gapsys, M. Philippe Toulemonde.

Bureaux parisiens : 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Publicité extralocale : 366 SAS Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale : Précom Tél. 02 99 26 45 45. www.precom.fr

Commission paritaire n° 0620 C 86666 N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9 ; SIGL, Parc d’activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière ; Société des publications du Courrier de l’Ouest, 4, bd Albert-Blanchoin, 49000 Angers. Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni à partir de 75 à 100 % de fibres recyclées. Une part de ce papier fourni par UPM sous le numéro FI/37/001 et par NSI sous le numéro FR/037/01 est porteur de l’écobal européen. Eutrophication : 0,010 kg/tonne.

Tirage du 28 novembre 2017 : 701 037